

## Accès à la formation - Prérequis :

- Être titulaire du **BREVET** de CAPITAINE 200 en cours de validité
- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.
- Satisfaire aux épreuves de pré-sélection (écrite + entretien individuel)
- Justifier d'une Promesse d'embarquement

## Délai d'accès :

Un mois avant le début de la formation.

## Dates : Nous consulter

## Durée de la formation : 664 heures

## Horaires :

Du lundi au vendredi  
9h00-12h00 / 13h30-16h30

## Epreuves d'examen :

4 Contrôles en Cours de Formation (écrit et pratique)  
5 Evaluations finales (écrit et oral)

## Effectif prévu : De 12 à 18



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer le stagiaire aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il devra accomplir et auxquelles il devra faire face dans l'exercice de son futur métier de Capitaine 500.

## CONTENU DE LA FORMATION

### Module P1-2 (Navigation)

130 h

- Navigation ; Météorologie
- Stage RADAR
- Règles de barres, feux balisage, signaux
- Tenue de quart
- Anglais SMCP

### Module P2-2 (Manutention et arrimage de la Cargaison, contrôle de l'exploitation du navire Et assistance aux personnes à bord)

135 h

- Description et construction
- Stabilité
- Entretien t réparation
- Sécurité ; Arrimage et manutention

### Module NP-2 (Module National Pont)

80 h

- Gestion
- Environnement réglementaire

### Epreuves finales

5 h

Accueil Général, Bilan de fin de formation, Enseignement Français, sensibilisation aux valeurs de la République et de la Citoyenneté, Appui pédagogique, accompagnement vers l'emploi

66 h

### Formations spécifiques :

248 h

- **QALI** Qualification Avancée à la Lutte contre l'Incendie
- **E.M. II/III** Enseignement Médical de Niveau II/III
- **CAEERS** Certificat d'Aptitude à l'Exploitation des Embarcations et Radeaux de Sauvetage
- **C.G.O.** Certificat Général d'Opérateur – STCW
- **NAP** Navire à passagers

**Responsable pédagogique :**  
Thierry ROSSIGNOL

**Personne à contacter :**  
Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande

 **Lieu principal de formation :**

INSEIT  
Espace Nikaia  
11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE  
Tél : 04.97.18.11.33  
[inseit.formation@wanadoo.fr](mailto:inseit.formation@wanadoo.fr)  
[www.inseit.com](http://www.inseit.com)

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



## METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel  
Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

## EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

Avoir suivi la formation, avoir satisfait aux épreuves d'évaluation (CCF et finales) par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 aux modules concernés et sans note éliminatoire (*notes éliminatoires : 0 et note inférieure à 10/20 en RDB*).

Justifier des attestations de formation correspondantes ainsi que des modules STCW requis (certificats CFBS, CQALI, CAEERS, EM2 ou EM3, CGO, Navires à passagers).

Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale.

Certificat de qualification professionnelle Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, enregistré au RNCP n° 25337  
Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2025

## POSSIBILITE DE VALIDER DES BLOCS DE COMPETENCES (si applicable)

Non applicable à ce jour pour le référentiel RNCP

## ÉQUIVALENCE / PASSERELLE (si applicable)

Se référer à l'arrêté du 30 octobre 2015, modifié, relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500 (Annexe I)

## SUITE PARCOURS

Le titulaire du brevet de Capitaine 500 peut poursuivre sa carrière en intégrant le cursus de formation du brevet d'officier chef de quart passerelle.

## DÉBOUCHÉS

Le titulaire du brevet de capitaine 500 exerce les fonctions de capitaine sur des navires de commerce (navires de transport de passagers, navires de transport de marchandises, navires de services et portuaires...), d'une jauge brute inférieure à 500 et allant au plus à 200 milles des côtes.